Etes-vous renseignés sur le régime des contingents?

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **12 (1932)**

Heft 2

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Recul des plus-values douanières.

Les plus-values douanières, sur lesquelles on croyait pouvoir compter pour combler le déficit du rendement des autres impôts, accusent depuis quelques mois de sérieux fléchissements, dus au ralentissement général des échanges extérieurs, à l'élévation des barrières douanières et à la généralisation des restrictions d'importation par voie de contingentement.

Le tableau suivant permet de suivre cette évolution :

	Plus-values globales	Plus-values douanières
	—	—
Avril 1931	+ 30.545.000	+ 104.620.000
Mai	— 77.471.000	+ 131.826.000
Juin	+114.604.000	+ 217.617.000
Juillet	+ 87.026.000	+ 177.123.000
Août	+ 44.015.000	+ 121.832.000
Septembre	+113.401.000	+ 165.294.000
Octobre	1.678.000	+ 162.031.000
Novembre	+ 76.431.000	+ 122.695.000
Décembre	—166.801.000	+ 65.936.000
Janvier 1932	—520.837.000	+ 17.744.000
10 premiers mois de 1931-1932	—300.765.000	+1.286.718.000

La Caisse autonome d'amortissement.

Depuis son entrée en fonction, le 1er octobre 1926, jusqu'au 31 décembre 1931, la Caisse autonome d'amortissement a réalisé 19.129 millions de francs d'amortissements sur la dette publique. Elle a, en effet, amorti une partie de la dette flottante, elle a remboursé 3.467 millions de Bons de la Défense et 1.373 millions de Bons du Trésor.

Elle a, d'autre part, procédé à 14.289 millions d'amortissements sur la dette d'Etat. Dans ce dernier chiffre sont compris 11.968 millions pour amortissements de rentes ou valeurs du Trésor; 499 millions pour rachats d'obligations du Crédit National; 826 millions pour rachats d'emprunts émis à New-York.

Le trafic des ports.

Une comparaison des chiffres officiels du trafic des principaux ports maritimes français en 1930 et 1931 montre, pour 1931, un déficit général.

C'est Rouen qui accuse — et de beaucoup — le déficit le plus lourd : 1.127.000 tonnes, soit 11,40 %. Bordeaux vient ensuite avec un déficit de 556.756 tonnes (soit plus de 12 %), puis Le Havre avec 355.557 tonnes (8 %); Marseille n'a subi qu'un déficit de 4 % (330.935 tonnes).

Tous les autres ports sont également en diminution : Nantes, 128.574 tonnes; Dunkerque, 171.222 tonnes; Caen, 102.898; Boulogne, 148.436; La Rochelle, 164.364.

Taxe à l'importation

Le budget français pour l'exercice partant du 1er avril contient, en ce qui concerne la taxe à l'importation, les nouvelles dispositions suivantes :

« *Art. 32.* — Les taux de la taxe à l'importation, autres que ceux résultant des taxes uniques ou de remplacement, prévus par l'article 22 du décret du 28 décembre 1926 portant codification des textes législatifs concernant l'impôt sur le chiffre d'affaires et la taxe à l'importation, sont fixés comme suit :

« 2 % dont 0,10 au profit des départements et des communes pour les produits bruts;

« 4 % dont 0,20 au profit des départements et des communes, pour les produits ou objets semi-ouvrés;

« 6 % dont 0,30 au profit des départements et des communes, pour les produits ou objets fabriqués.

« La répartition, dans ces trois catégories, des divers produits ou objets sera faite suivant leur classification, d'après le tarif des douanes, par décrets rendus sur la proposition du ministre des Finances, du ministre du Budget, du ministre du Commerce et de l'Industrie et du ministre de l'Agriculture.

« Les majorations de taux prévus par le présent article ne s'appliquent pas aux produits originaires et en provenance directe de l'Algérie, des colonies, des pays de protectorat ou des pays placés sous le mandat de la France. »

Le classement des marchandises auquel il est fait allusion ci-dessus a été publié au *Journal Officiel* du 1er avril 1932 (pages 3455 et suivantes). Les nouvelles taxes entrent immédiatement en vigueur.

Etes-vous renseignés sur le régime des contingents?

Le régime des importations contingentées étant sujet à des variations presque quotidiennes, la plupart des maisons de commerce qui importent des produits étrangers éprouvent les plus grandes difficultés à connaître, en temps utile, les listes de produits nouvellement contingentés et à suivre les modifications que subissent les conditions d'application du régime, les montants des contingents ou les formalités à remplir.

La Chambre de Commerce suisse en France, qui a suivi le développement de ce régime dès le début, invite les maisons suisses qui exportent en France, ainsi que les maisons françaises qui importent des produits suisses, à recourir à la documentation complète qu'elle a réunie et qu'elle tient au courant. jour après jour.

Facilités d'entrée en Suisse

Les touristes français et belges qui se rendent en Suisse pour un séjour ne dépassant pas trois mois peuvent franchir la frontière suisse, sans difficultés, sur production d'un passeport de leur pays, même si ce passeport n'a pas été renouvelé.

Visitez la Suisse en automobile

Tous les renseignements dont vous pouvez avoir besoin vous seront fournis par la Chambre de commerce suisse en France.